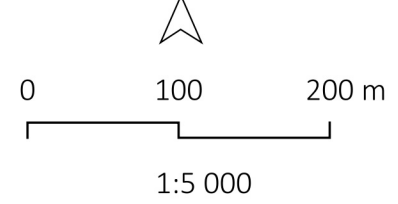
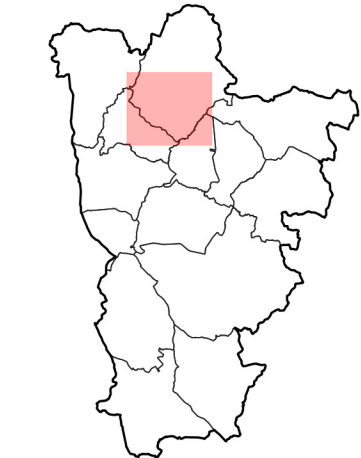




PLUI arrêté le 12/12/2018
PLUI approuvé le 16/12/2019
Modification n°1 approuvée le 20/12/2021
Modification n°2 approuvée le 23/03/2023
Modification n°4 approuvée le 24/12/2025
Modification n°3 approuvée le 29/06/2026



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE
ER N° 26	Liaison RD 123 à VC des Mées	Commune	1173 m²
ER N° 27	Extension de la Place de la Tannerie	Commune	1286 m²
ER N° 29	Extension du terrain de football	Commune	6551 m²
ER N° 30	Aménagement sud de la RD 30	CD 53	5614 m²

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION			
N°	NOM	TYPE	SURFACE
OAP N° 3	Le Pré Pourri	équipement commercial	11387 m²

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cavité naturelle
- 10- Zone de recherche et d'exploitation de carrière
- 16- Site archéologique
- 16- Zone de sensibilité archéologique

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15- Marge de recul
- 07- Haie à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)
- 07- Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeu faible ou secondaire)
- 07- Haie à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22- Linéaire commercial à préserver

99- Zone inondable

99- Aléa minier

Aléa de tassement minier

99- Lotissement

Chemin à préserver

01- Espace Boisé Classé

16- Bâtiment susceptible de changer de destination

05- Emplacement réservé

08- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

16- STECAL

18- Orientations d'aménagement et de Programmation

25- Zone humide

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua- Tissu bâti ancien
- Ub- Tissu urbain périphérique
- Ue- Activités économiques
- Ueb- Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem- Zone d'activités de La Meslerie
- Ui- Équipements collectifs
- Us- Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A- Agricole
- Aa- STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae- STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Ap- Secteur de protection du paysage agricole
- Ar- STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- As- STECAL destiné au stationnement
- Aah- STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

- N- Naturelle
- Nsa- STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc- Secteur dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp- STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf- Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni- Secteur destiné à des équipements de loisirs
- NI1- STECAL destiné au développement de gîtes
- NI2- STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- NI3- STECAL destiné aux loisirs motorisés
- NI4- STECAL destiné aux activités de comité d'entreprises

ZONE À URBANISER

- 1AUe- A urbaniser à vocation économiques à court terme
- 1AUh- A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUI- A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme
- 2AUh- A urbaniser à vocation habitat à long terme

